Appel à candidature

FACILITEUR.TRICE DE CHOIX DE VIE

Pour renforcer **l'autodétermination** des personnes en situation de handicap et de leurs proches, l'OSE a été mandatée par les pouvoirs publics pour mettre en place le Dispositif d'Assistance au Projet de Vie sur le territoire parisien. Ce dispositif repose sur 4 principes directeurs :

⇨ ***Appui à l'autodétermination*** *des bénéficiaires (personnes en situation de handicap et leurs proches) ayant pour objectif de faciliter la prise de décisions ainsi que l'accès aux droits et l'exercice des droits par la mobilisation de toutes les ressources disponibles*

⇨ ***Positionnement décentré par rapport au secteur médico-social.*** *Il n'assure pas d'accompagnement socio-éducatif ou médico-social en direct.*

⇨ ***Mobilisation en première intention des réponses inclusives*** *en accord avec les souhaits des bénéficiaires*

⇨ ***Approche systémique*** *qui mobilise autour du projet et du devenir de la personne - avec son accord - l'ensemble des parties prenantes (personne elle-même, sa famille, son entourage).*

Les professionnels qui exercent au sein du DAPV s'appellent des faciliteurs.trices de choix de vie. L'équipe est animée par la coordinatrice du DAPV.
Le dispositif est ouvert depuis l'automne 2023 et les différents professionnels sont parties prenantes dans sa construction continue.

MISSIONS ET ACTIVITES PRINCIPALES

Le.a faciliteur.trice soutient les personnes en situation de handicap et/ou leurs proches aidants dans la formulation, la formalisation, la construction et la mise en œuvre du projet de vie.

Il.elle aide les personnes à exprimer leurs choix, à appréhender un projet de vie global et à le réaliser.

Il.elle favorise par son action et sa posture d'appui, sans interférer, la capacité de choisir, d'agir et l'autonomie des bénéficiaires.

Le soutien qu'il.elle apporte peut être ponctuel, sur le court terme ou sur un temps plus long ; il.elle s'adapte à la temporalité des personnes soutenues.

Mission 1 : assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de vie

- Réaliser des entretiens avec les personnes en situation de handicap et/ou leurs proches, dans les locaux du dispositif, au domicile du bénéficiaire ou dans un tiers-lieu, étudier avec eux leur demande et contribuer à clarifier les attentes exprimées
- Aider à l'analyse de la situation et à la recherche de solutions/des meilleurs interlocuteurs
- Soutenir et appuyer la formulation du projet de vie
- Accompagner la personne et/ou ses proches, en soutien et à leur demande, lors de toute démarche ou situation où ils en ont besoin
- Appuyer la personne dans la conception du parcours
- Rechercher des partenaires de proximité, avec les bénéficiaires afin de mettre en œuvre leurs projets.

Mission 2 : communication et promotion externe

- Déployer des actions de présentation du dispositif au sein du territoire parisien
- Présenter les missions du dispositif APV aux bénéficiaires, ainsi qu'à des bénéficiaires potentiels
- Rechercher et entretenir des partenariats dans une logique de réseau.

Mission 3 : réflexivité par rapport à la pratique

- Contribuer à des réunions de travail autour du déploiement du DAPV avec des partenaires territoriaux
- Adopter une démarche active de veille législative et réglementaire
- Réfléchir à sa pratique et sa posture dans des espaces dédiés de supervision et d'analyse de pratique
- Mettre en commun avec les autres membres de l'équipe outils et expertise.

Mission 4 : gestion administrative

- Contribuer à la traçabilité de l'activité

SAVOIR FAIRE

- Mettre en œuvre une démarche de projet
- Mener un entretien individuel ou collectif
- Mettre en place un système de veille législative et réglementaire
- Adopter une posture d'écoute active
- Utiliser les outils bureautiques
- Rédiger et mettre en forme des écrits (notes de synthèse, documents, rapports et comptes rendus de réunion)
- Organiser son activité de travail
- Savoir présenter son travail avec aisance, y compris devant un grand groupe.

SAVOIR ETRE

- Posture professionnelle de tiers facilitateur
- Autonomie (gestion des priorités, prise d'initiative, ...)
- Sens relationnel et de l'écoute
- Capacité d'adaptation
- Sens de la confidentialité
- Réactivité
- Créativité.

SAVOIR

Expérience auprès de public en situation de handicap souhaitée de 1 an minimum

Nota bene :

L'exercice du métier de faciliteur.trice est conditionné par l'accomplissement d'une formation dédié qui sera organisée sur le temps de travail pour les professionnels qui ne l'ont pas effectué.

Ainsi une partie des savoirs, savoir-faire et savoir-être listés ci-dessus pourront être acquis à travei la formation.

Cependant, une adhésion aux principes directeurs du dispositif APV (cf. page 1) est indispensable.

CONDITIONS D'EXERCICE

CDI - Nombre heures/semaine : 35h
Selon les besoins des bénéficiaires, possible travail le soir/week-end (occasionnel).

Lieu de travail : 4 rue Santerre, 75012 Paris
Déplacements fréquents dans Paris pour rencontrer les bénéficiaires et les partenaires.

Poste à pourvoir : Septembre 2025

Rémunération selon la CCNT 66

Informations pratiques :

- 30 jours de congé annuels (samedi jour ouvré) + jours de congé trimestriels sur l'année
- Prise en charge de 50% du Pass Navigo, 50% de la complémentaire santé, 50% des tickets-restaurants (10€)
- Chèques-vacances et chèques-cadeaux
- Télétravail ponctuel possible
- Assistante sociale à disposition pour le personnel au sein de l'OSE qui peut être sollicitée, notamment dans le cadre d'une prise de poste avec mobilité (appui sur le volet logement).

Lettre de motivation et CV à adresser à e.simondet@ose-france.org en indiquant référence : « candidature faciliteur.trice ».